

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. GARCIN Aurélien

Pouvoirs de : Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Finance – Budget Eau – Décision modificative n°1

N°20240409-05

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, **sans augmentation des crédits disponibles**, selon les tableaux ci-dessous :

Sont listés ci-après les changements d'imputations (en section d'investissement) pour les opérations suivantes :

- Opération n° 10011 (travaux inondations). Aucune somme n'a été prévue au chapitre 26 à l'article 261 Titre de participation. Afin de pouvoir adhérer au groupe AFL (organisme retenu pour l'emprunt 2024 du budget eau) il convient d'inscrire la somme de 100.00 € à cet article.
- Il convient de retirer cette somme de 100,00€ de l'opération 10011 (travaux inondations) au chapitre 23 à l'article 2313.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget et correspondent à des mouvements d'ajustements des crédits ouverts au budget primitif 2024, nécessaires au regard des projets en cours ;

VU les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel Eau approuvé le 13 février 2024 par les membres du conseil municipal ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget eau de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT					
Article Opération	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
261/10011	Titre de participation	100.00 €			
2313/10011	Construction		100.00 €		
TOTAL		0	0	0	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024
Publié le : 10 avril 2024

